



## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Stationnement à titre exceptionnel pour livraison  
ODP : 2025 – 172

**Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;  
VU le Code de la Route ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame DIAS Corinne, sollicitant l'autorisation de stationner à titre exceptionnel un véhicule de livraison, devant le 5bis RUE ALEXIS MARÉCHAL à SAINT-ASTIER, le MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 entre 09h00 et 14h00 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre d'une livraison de bois, le pétitionnaire cité ci-dessus est autorisé à titre exceptionnel à occuper le domaine public pour stationner un véhicule de livraison, devant le 5bis RUE ALEXIS MARÉCHAL à SAINT-ASTIER, le MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 entre 09h00 et 14h00.

Il sera matérialisé par panneaux avant et après le véhicule de livraison.

La circulation, RUE ALEXIS MARÉCHAL, sera exceptionnellement fermée le temps de la manœuvre et du déchargement.

**Article 2** : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place le barrièrage ainsi que la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

**Article 3** : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 4** : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la voirie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- Madame DIAS Corinne

Fait à SAINT-ASTIER, le 13 NOVEMBRE 2025

P / Madame le Maire,  
L'Adjoint délégué, Frank PONS



mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54